



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

AGROBIOTHERS

12 juin 2025

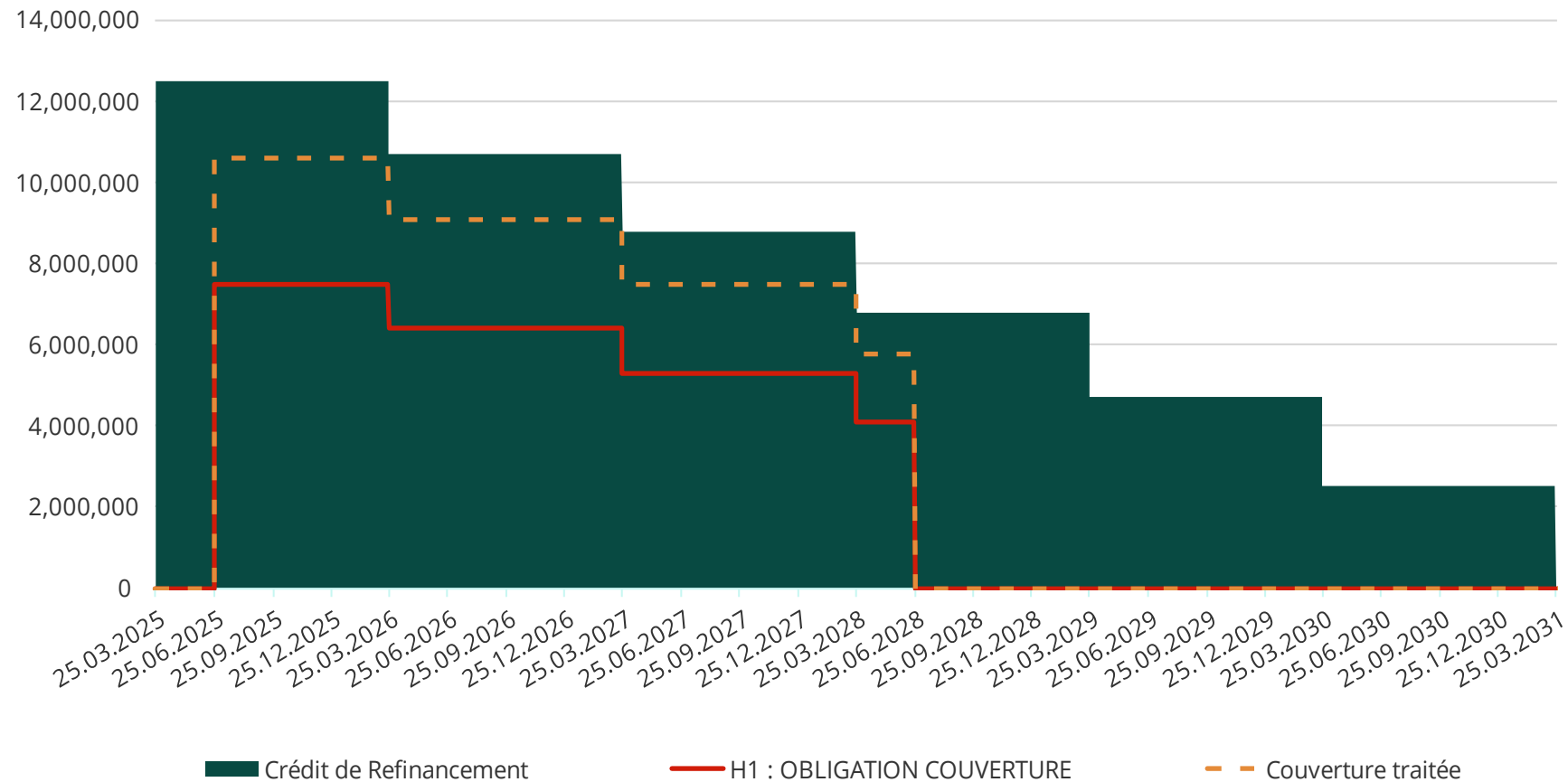


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.30% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2.3% à 3 ans.

Répartition bancaire :
ARKEA 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Arkéa, BP BFC, CE BFC, SG.

Crédit de Refinancement : €12'500'000, tirée le 25/03/2025, amortissement spécifique annuel, échéance 25/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,25%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé : €7'500'000, non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois** de la Date de Signature, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de **1,50 %** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts du Crédit de Refinancement pour une **durée minimum de 3 ans à compter de la Date de Signature** et portant sur un montant notionnel minimum égal à **60 % du Crédit de Refinancement. → 25/09/2025**

Banques de couverture: Arkéa, BP, CE, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : ARKEA

Cours d'exercice : 2.30% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 12/06/2025

Date de début : 25/06/2025

Date de fin : 26/06/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €10'625'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 26/06/2028: **0.1925%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€50'793**.

Primes à payer

Couverture ARKEA

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
23.06.2025	25.06.2025	25.09.2025	25.09.2025	10,625,000	5,227	-45,566
23.09.2025	25.09.2025	29.12.2025	29.12.2025	10,625,000	5,397	-40,169
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	10,625,000	4,886	-35,283
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	9,095,000	4,474	-30,808
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	9,095,000	4,474	-26,334
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	9,095,000	4,572	-21,763
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	9,095,000	4,231	-17,532
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	7,480,000	3,680	-13,852
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	7,480,000	3,760	-10,092
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	7,480,000	3,640	-6,452
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	7,480,000	3,640	-2,813
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	5,780,000	2,813	0

Prime lissée

0.1925%

Total à payer

50,793

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Crédit de Refinancement		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD			
21.03.2025	25.03.2025	25.06.2025	25.06.2025	0	12,500,000	12,500,000	0	0
23.06.2025	25.06.2025	25.09.2025	25.09.2025	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	10,625,000
23.09.2025	25.09.2025	29.12.2025	29.12.2025	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	10,625,000
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	10,625,000
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	1,800,000	10,700,000	10,700,000	6,420,000	9,095,000
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	9,095,000
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	9,095,000
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	9,095,000
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	1,900,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	7,480,000
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	7,480,000
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	7,480,000
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	7,480,000
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	2,000,000	6,800,000	6,800,000	4,080,000	5,780,000
22.06.2028	26.06.2028	25.09.2028	25.09.2028	0	6,800,000	6,800,000	0	0
21.09.2028	25.09.2028	27.12.2028	27.12.2028	0	6,800,000	6,800,000	0	0
21.12.2028	27.12.2028	26.03.2029	26.03.2029	0	6,800,000	6,800,000	0	0
22.03.2029	26.03.2029	25.06.2029	25.06.2029	2,100,000	4,700,000	4,700,000	0	0
21.06.2029	25.06.2029	25.09.2029	25.09.2029	0	4,700,000	4,700,000	0	0
21.09.2029	25.09.2029	27.12.2029	27.12.2029	0	4,700,000	4,700,000	0	0
21.12.2029	27.12.2029	25.03.2030	25.03.2030	0	4,700,000	4,700,000	0	0
21.03.2030	25.03.2030	25.06.2030	25.06.2030	2,200,000	2,500,000	2,500,000	0	0
21.06.2030	25.06.2030	25.09.2030	25.09.2030	0	2,500,000	2,500,000	0	0
23.09.2030	25.09.2030	27.12.2030	27.12.2030	0	2,500,000	2,500,000	0	0
23.12.2030	27.12.2030	25.03.2031	25.03.2031	0	2,500,000	2,500,000	0	0
21.03.2031	25.03.2031	25.06.2031	25.06.2031	2,500,000	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2,636
	ARKEA
Economies totales	40,973
Taux/Prix sans marge bancaire	39,045
Prix avec marge bancaire standard *	91,766
Marge bancaire standard (20 points de base) *	52,721
Prix final	50,793
Marge finale	11,748

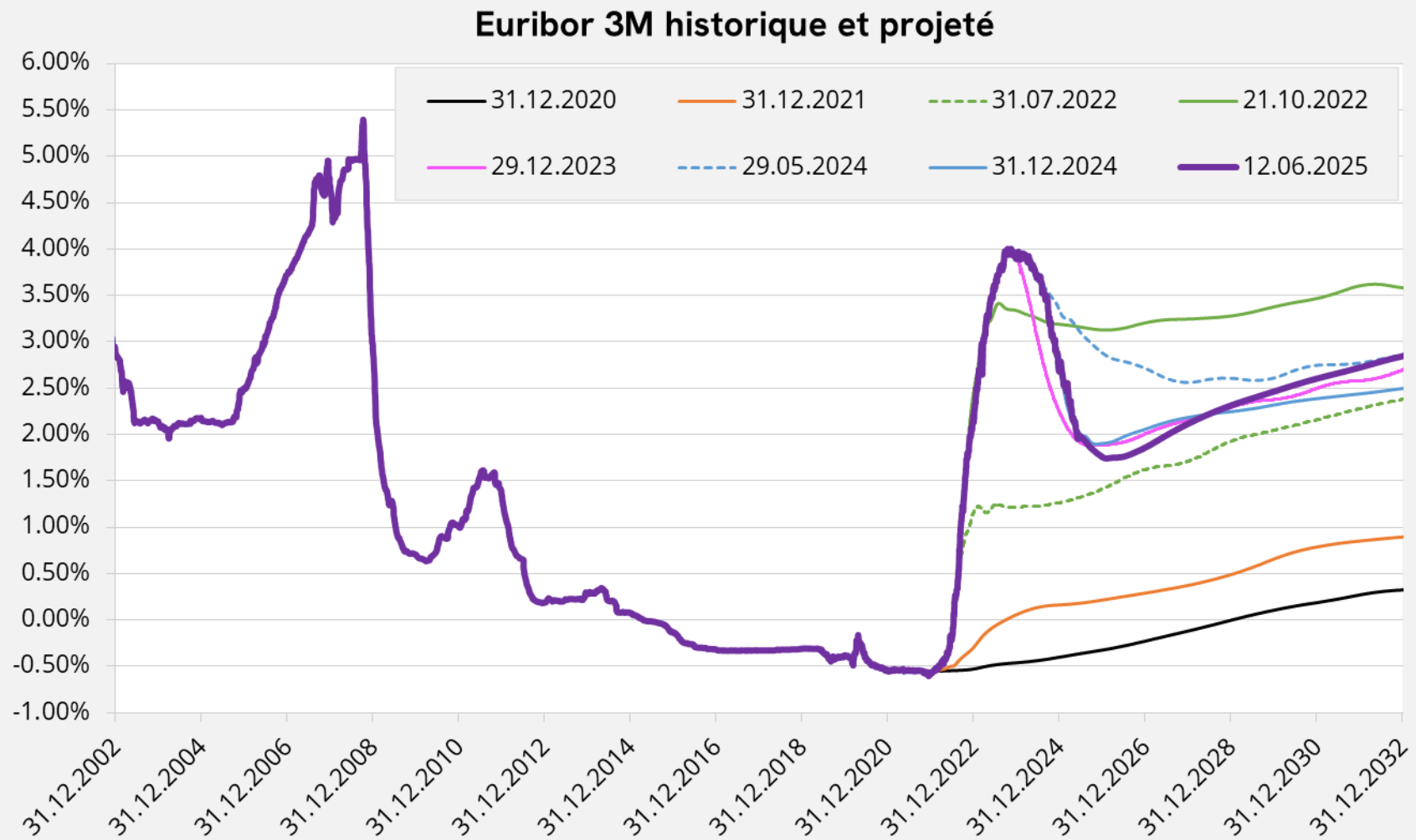
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (12/06/2025)



Rapport Taux N°1

Couverture de taux d'intérêts

AGROBIOTHERS

25 mars 2025



KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Objectifs et contenu de la présentation

Objectif :

- Parcourir différentes solutions de couverture afin d'affiner une stratégie.

Contenu du document

- Hypothèses de travail : caractéristiques de la dette
- Données de marché
- Différents types de stratégie et niveau de couverture envisageable
- Simulation des frais financiers
- Tableau d'amortissement
- Etapes suivantes
- Annexes:
 - Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
 - Clauses contractuelles
 - Fiches produits

Financements :

Prêteurs : Arkéa, BP BFC, CE BFC, SG.

Crédit de Refinancement : €12'500'000, tirage prévu le **25/03/2025**, amortissement spécifique annuel, échéance 25/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,25%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé : €7'500'000, non pris en compte dans l'analyse.

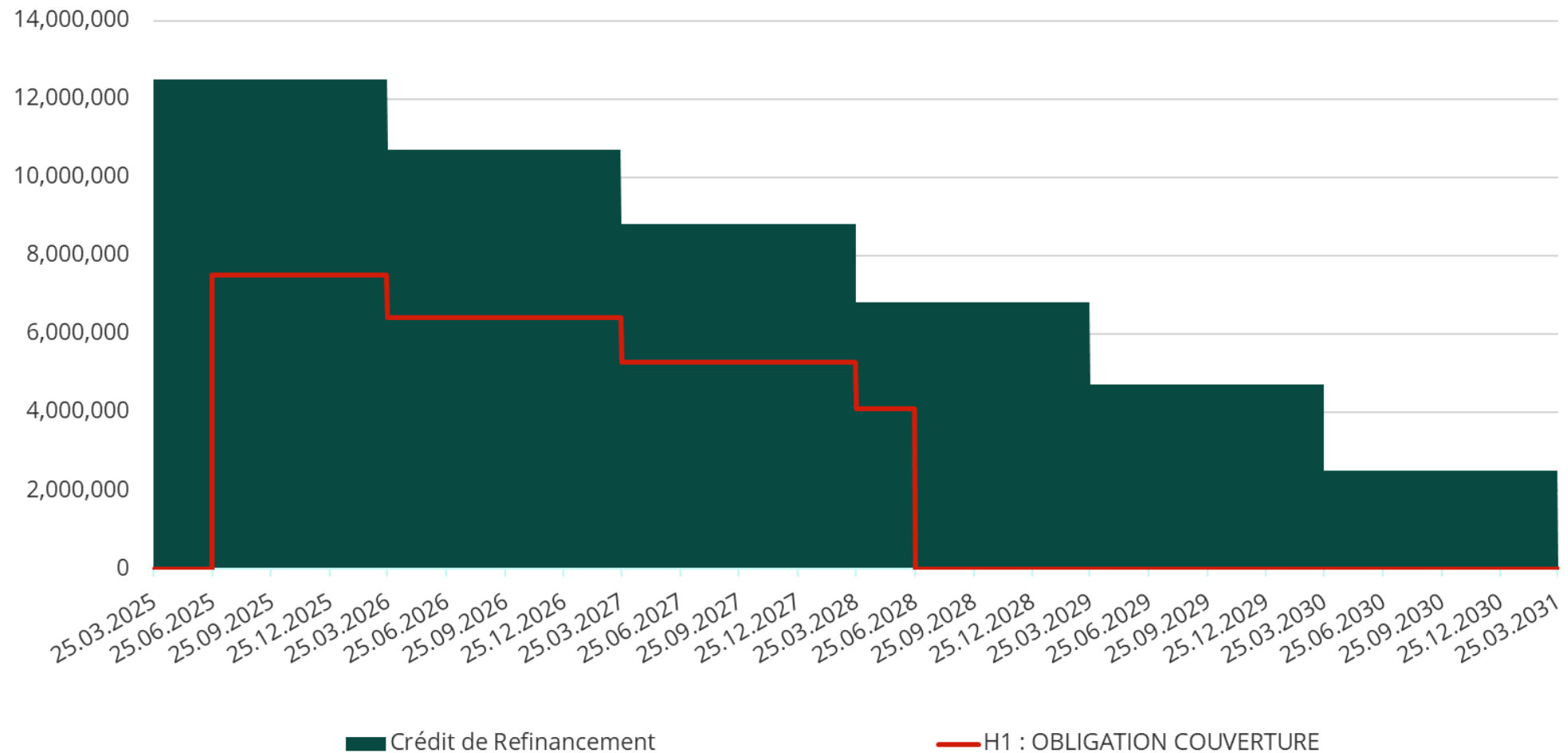
Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois** de la Date de Signature, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de **1,50 %** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts du Crédit de Refinancement pour une **durée minimum de 3 ans à compter de la Date de Signature** et portant sur un montant notionnel minimum égal à **60 % du Crédit de Refinancement**. → 25/09/2025

Banques de couverture: Arkéa, BP, CE, SG.

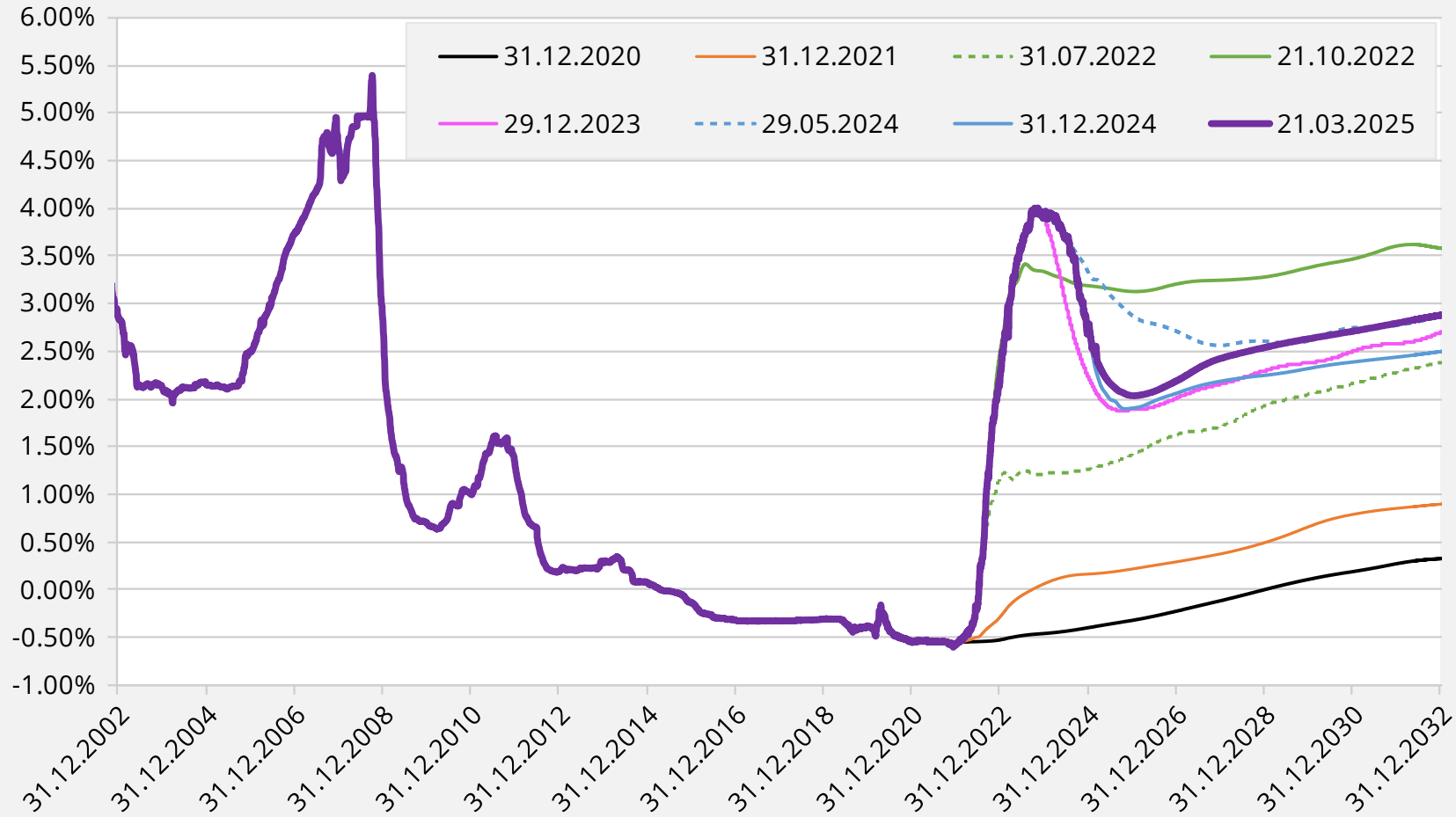
En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Cartographie des dettes



Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

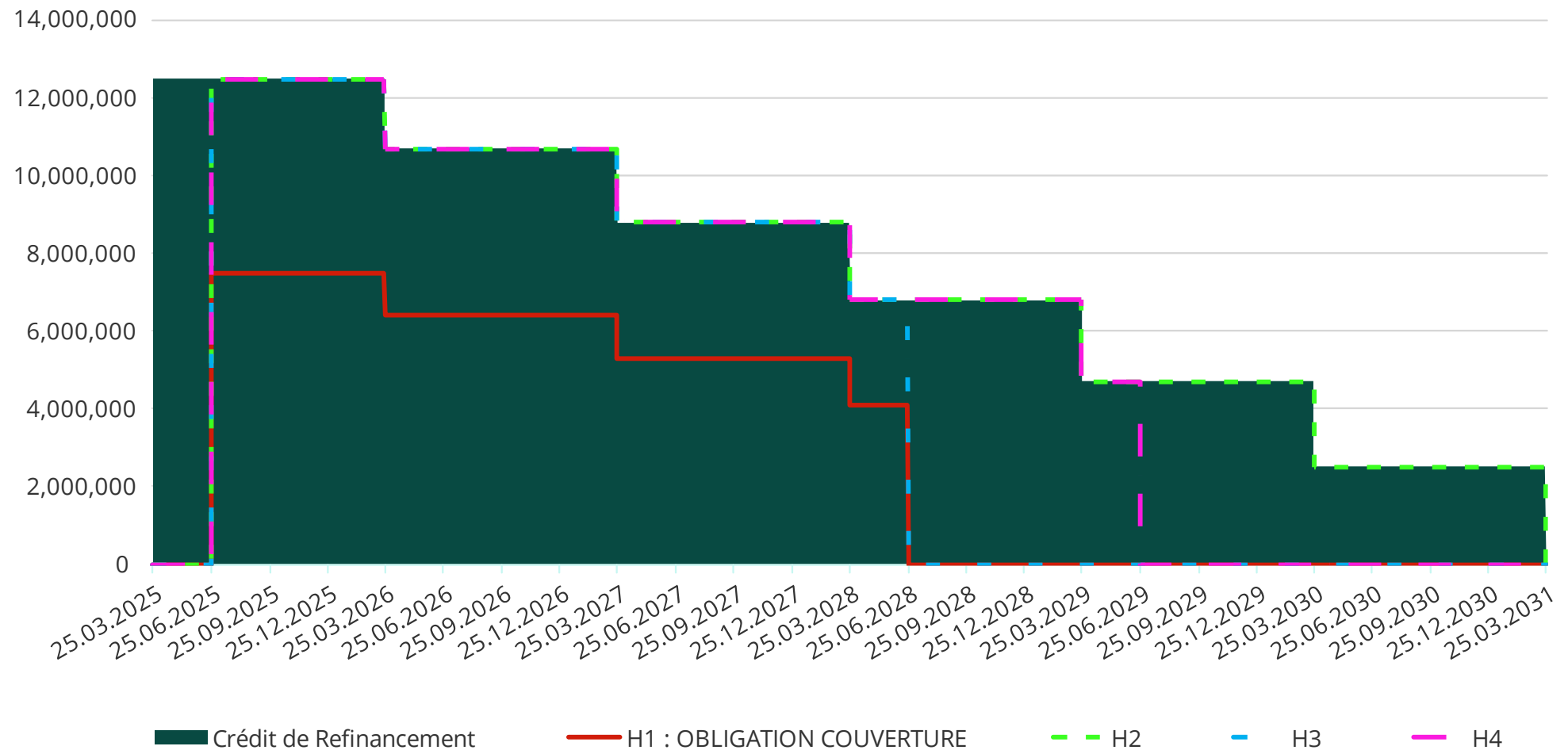


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

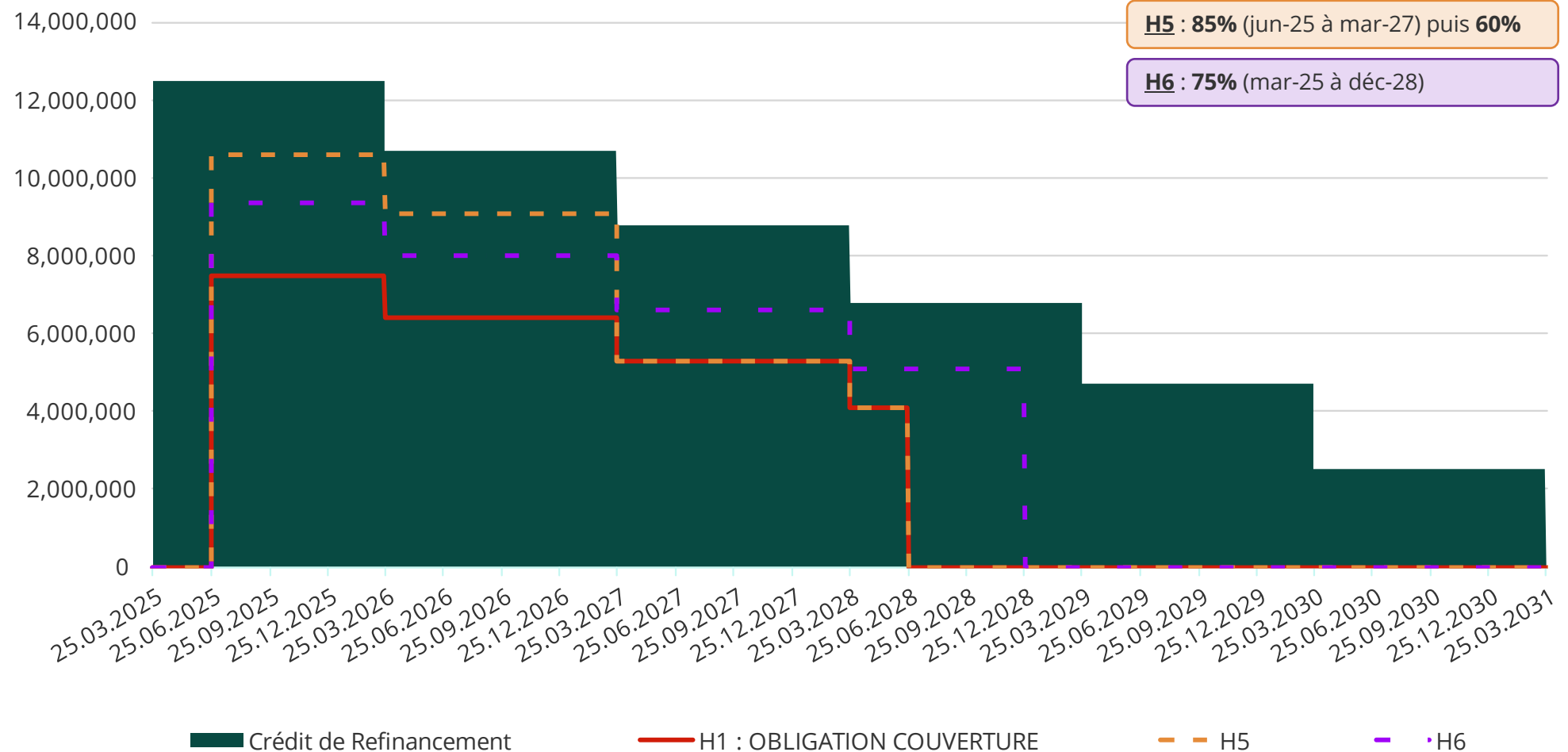
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1,861	4,347
Swap sans Floor	2.18%	2.29%
Swap avec Floor	2.27%	2.38%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	5.75 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3.5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,625,000	9,375,000
Début de période	25.06.2025	25.06.2025	25.06.2025	25.06.2025	25.06.2025	25.06.2025
Fin de période	25.06.2028	25.03.2031	25.06.2028	25.06.2029	25.06.2028	25.12.2028
Valeur 1bp en EUR	1,861	4,347	3,101	3,737	2,369	2,585

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 60% jusqu'à juin 2028.
H2 : 100% jusqu'à maturité.
H3 : 100% jusqu'à juin 2028.
H4 : 100% jusqu'à juin 2029.
H5 : 85% (jun-25 à mar-27) puis 60%.
H6 : 75% (mar-25 à déc-28).

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.27%	2.38%	2.27%	2.33%	2.25%	2.30%
Taux financement Max	2.27%	2.38%	2.27%	2.33%	2.25%	2.30%

Cap 2% annualisé	0.51%	0.66%	0.51%	0.59%	0.48%	0.55%
Taux financement Max	2.51%	2.66%	2.51%	2.59%	2.48%	2.55%

Cap 2.5% annualisé	0.30%	0.44%	0.30%	0.37%	0.27%	0.34%
Taux financement Max	2.80%	2.94%	2.80%	2.87%	2.77%	2.84%

Cap 3% annualisé	0.20%	0.31%	0.20%	0.25%	0.18%	0.23%
Taux financement Max	3.20%	3.31%	3.20%	3.25%	3.18%	3.23%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	407,400	982,500	679,200	832,400	515,200	572,100
Cap 2%	91,800	273,800	153,200	211,100	109,800	138,000
Cap 2.5%	53,900	180,000	89,800	132,100	62,600	84,200
Cap 3%	36,200	127,400	60,300	91,100	41,900	57,400

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
23.06.2025	25.06.2025	25.09.2025	25.09.2025	10,625,000	7,170	-55,430
23.09.2025	25.09.2025	29.12.2025	29.12.2025	10,625,000	7,404	-48,027
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	10,625,000	6,702	-41,324
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	9,095,000	6,137	-35,187
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	9,095,000	6,137	-29,050
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	9,095,000	6,271	-22,779
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	9,095,000	5,804	-16,975
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	5,280,000	3,563	-13,412
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	5,280,000	3,640	-9,772
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	5,280,000	3,524	-6,248
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	5,280,000	3,524	-2,723
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	4,080,000	2,723	0

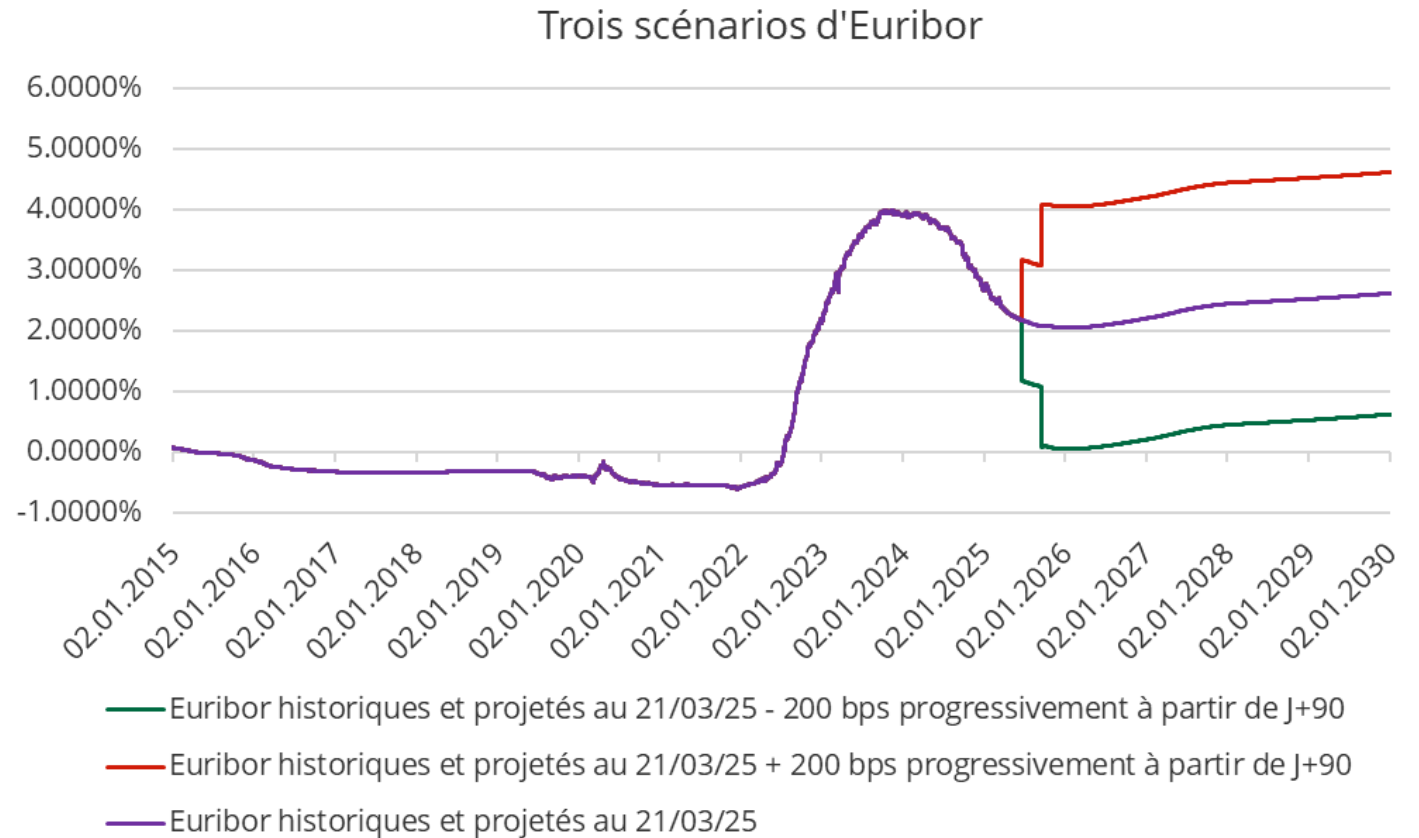
Prime lissée	0.27%
--------------	-------

Total à payer	62,600
---------------	--------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

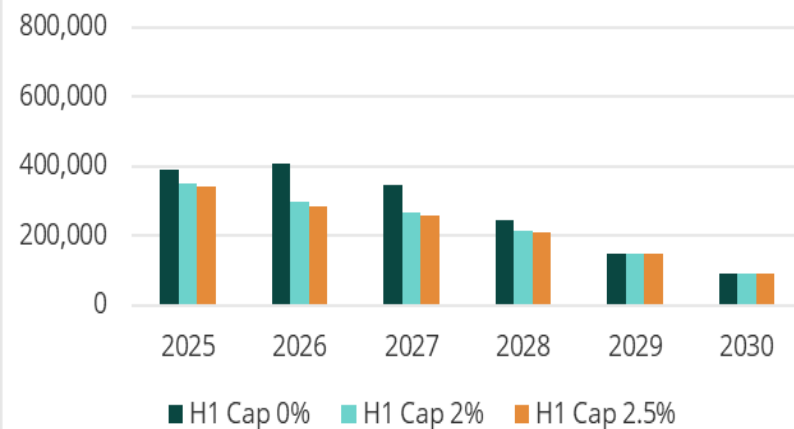
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.25%** (Crédit de Refinancement), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

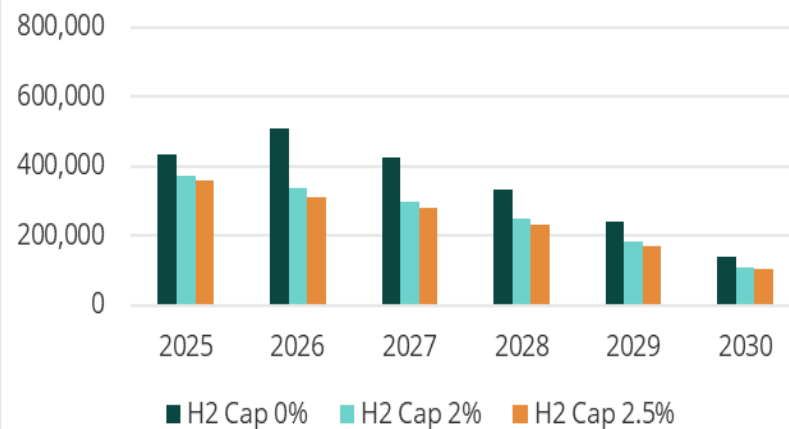


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

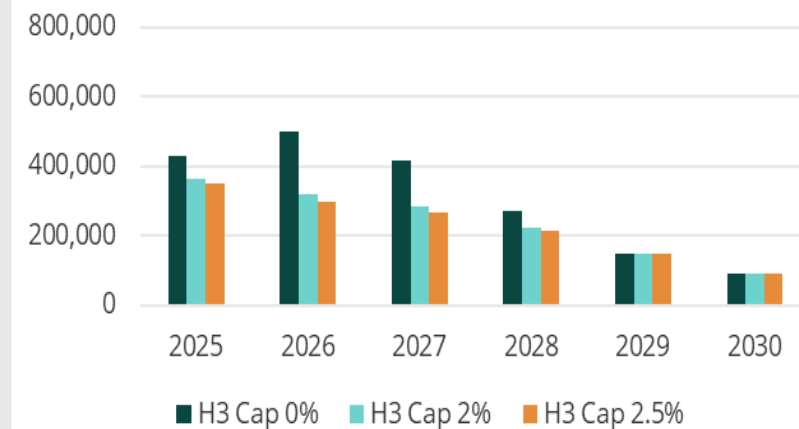
STRATEGIE H1



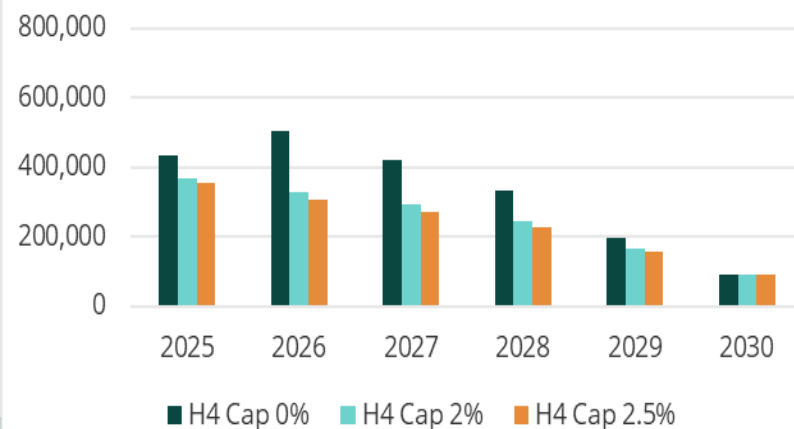
STRATEGIE H2



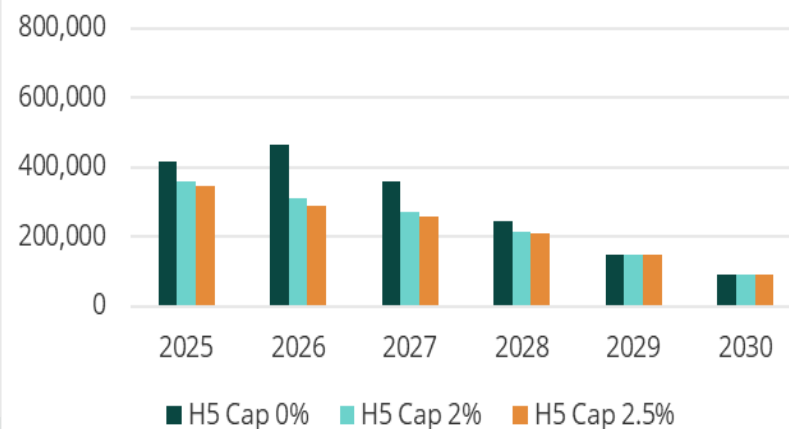
STRATEGIE H3



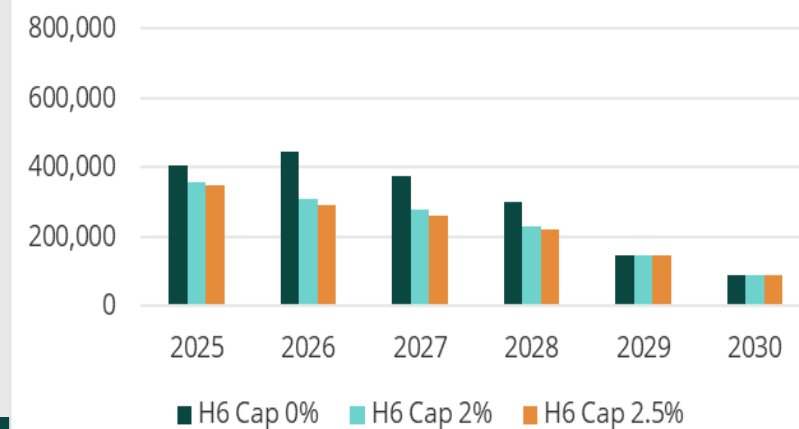
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

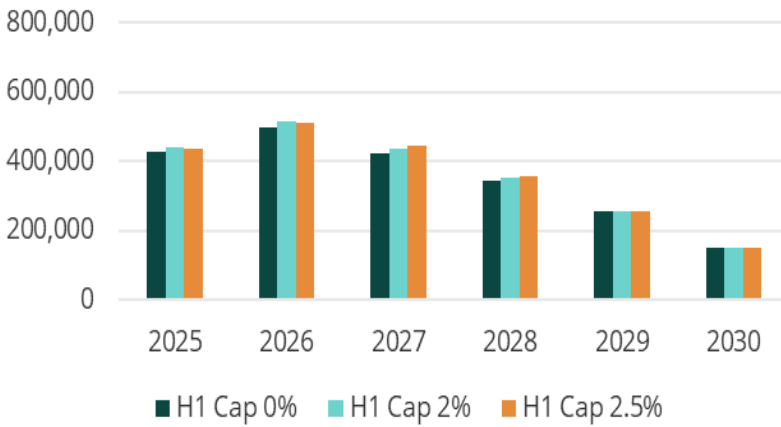


STRATEGIE H6

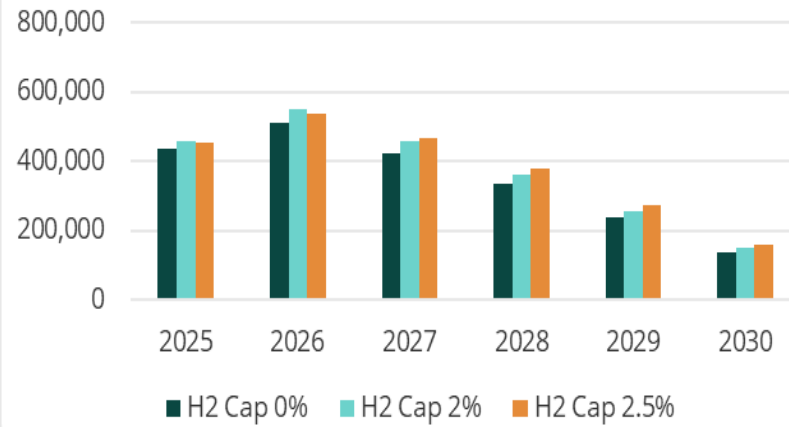


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

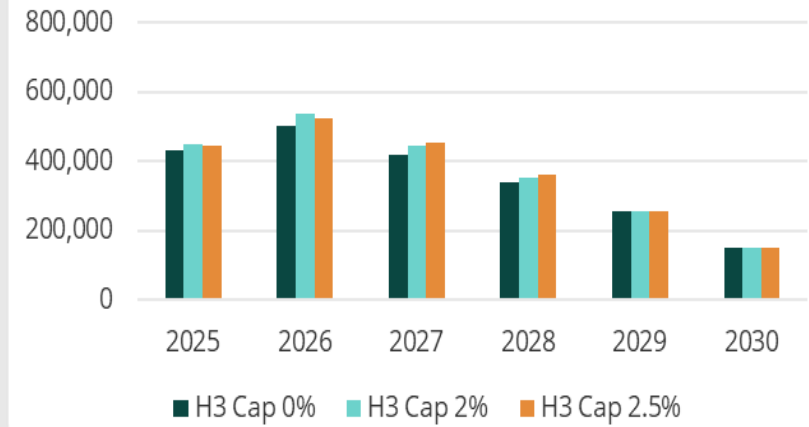
STRATEGIE H1



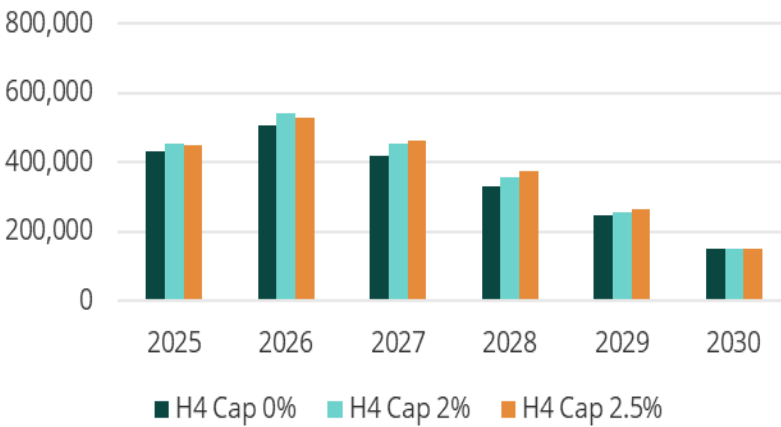
STRATEGIE H2



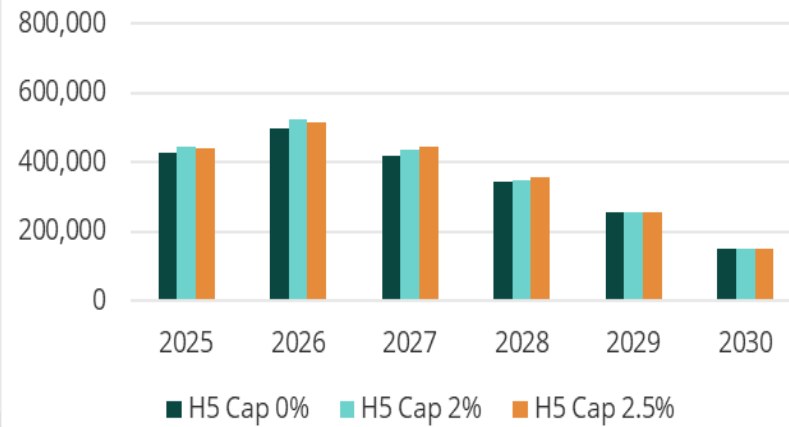
STRATEGIE H3



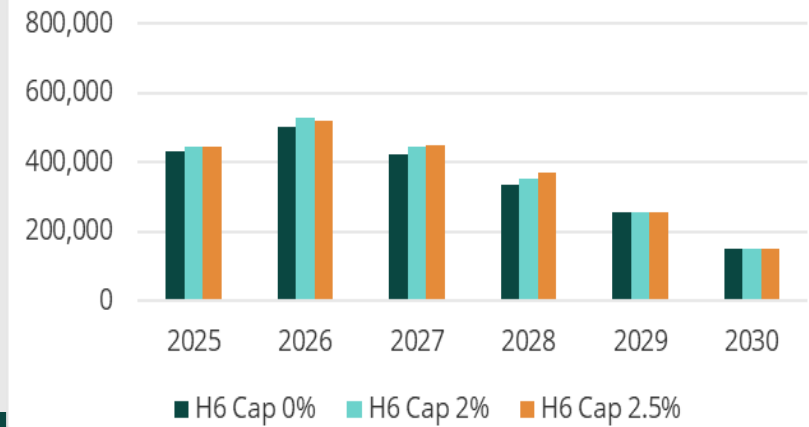
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



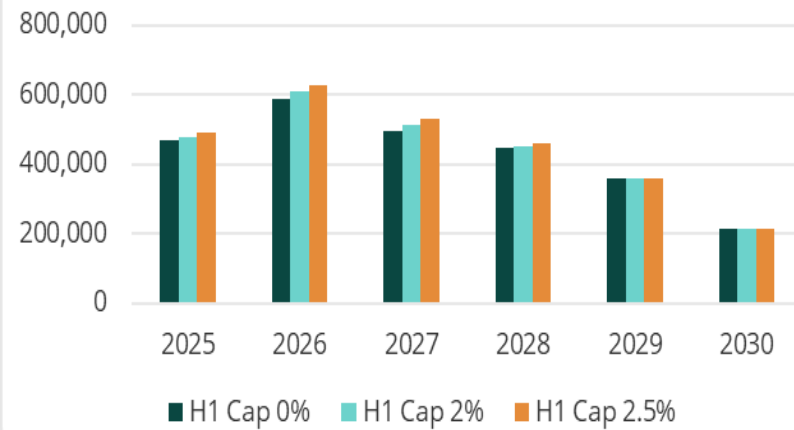
STRATEGIE H6



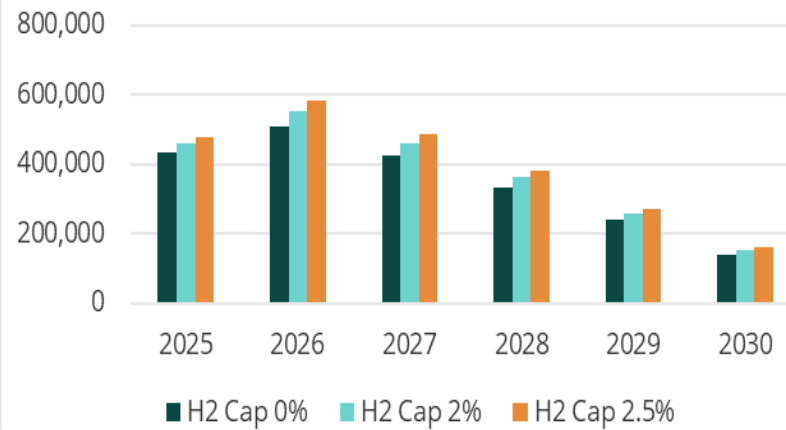
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

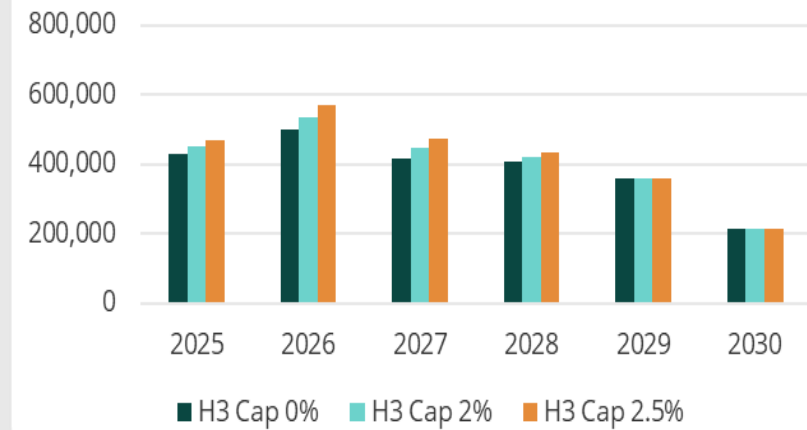
STRATEGIE H1



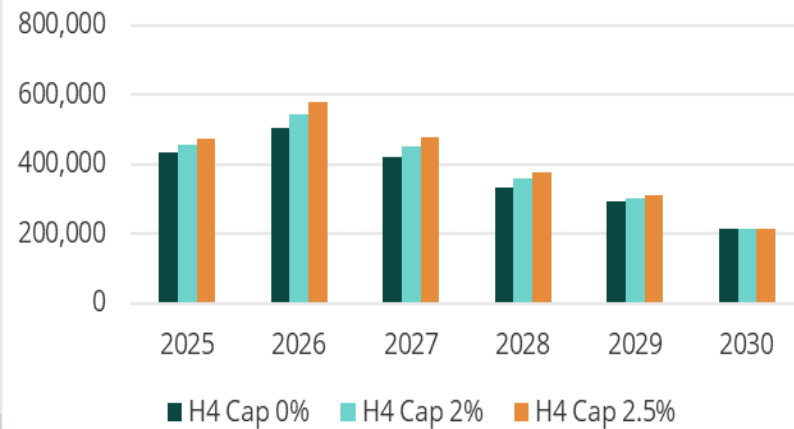
STRATEGIE H2



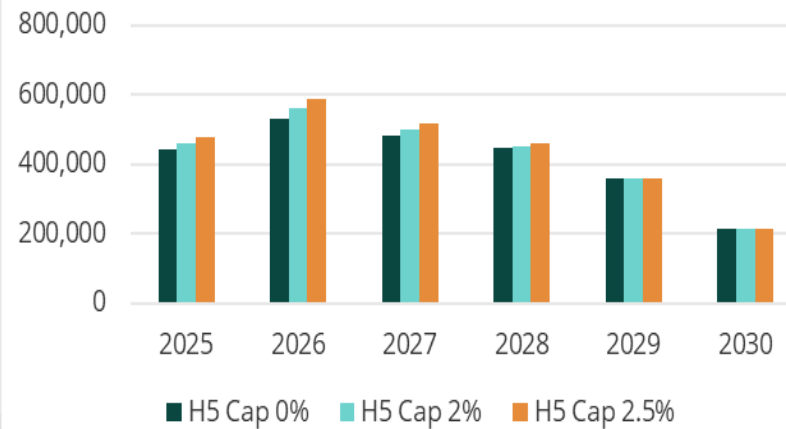
STRATEGIE H3



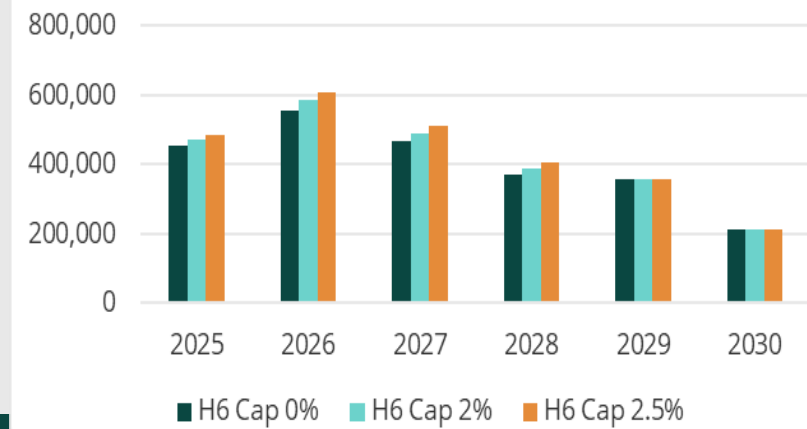
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



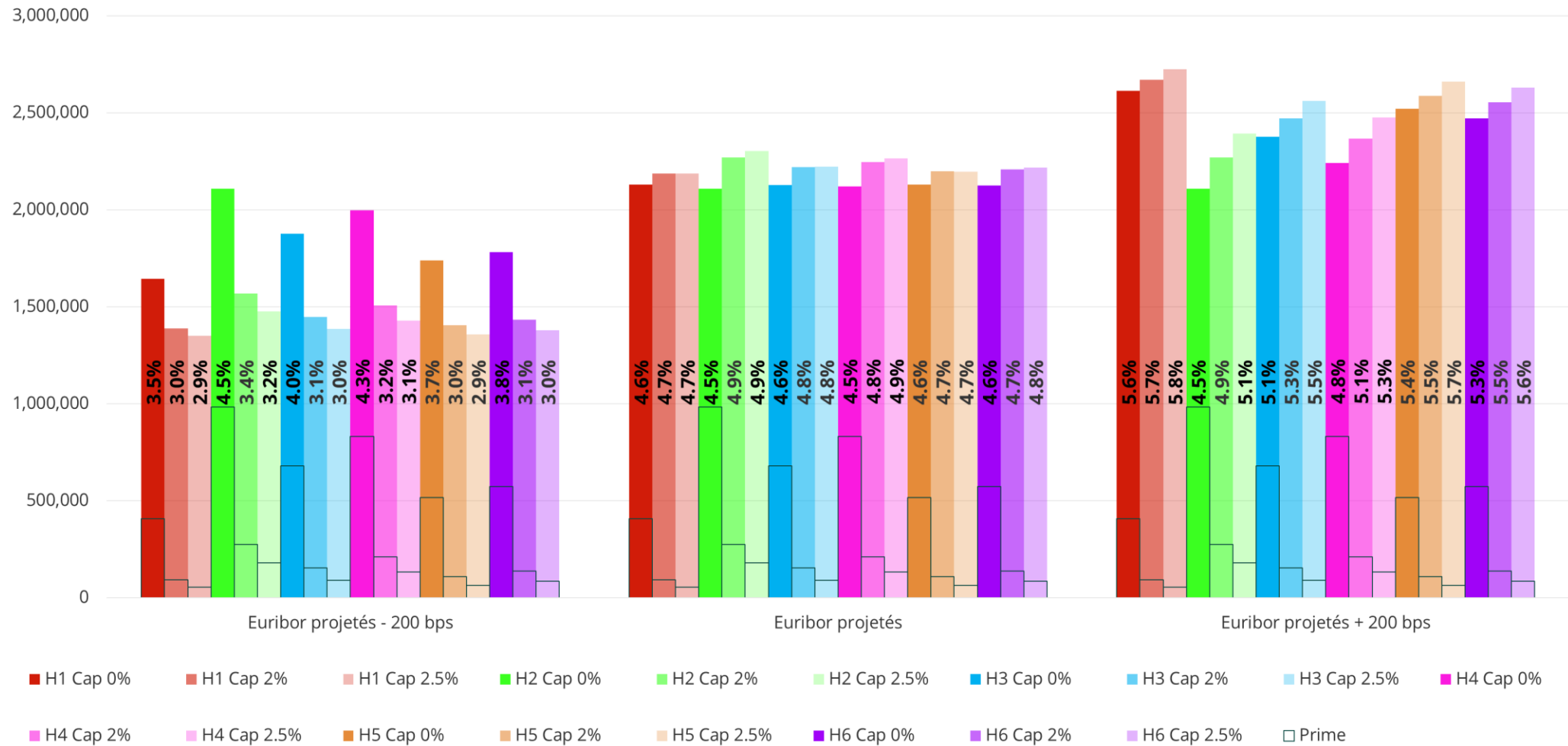
STRATEGIE H6



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

		STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
		H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps		1,644,310	1,386,986	1,349,086	2,109,317	1,568,986	1,475,186	1,877,259	1,448,386	1,384,986
Euribor projetés		2,128,763	2,185,310	2,186,519	2,109,317	2,269,995	2,303,460	2,126,392	2,220,637	2,222,419
Euribor projetés + 200 bps		2,613,216	2,669,763	2,724,900	2,109,317	2,269,995	2,393,539	2,375,526	2,469,770	2,561,431

		STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
		H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps		1,997,639	1,506,286	1,427,286	1,738,065	1,404,986	1,357,786	1,781,520	1,433,186	1,379,386
Euribor projetés		2,119,617	2,245,717	2,263,488	2,128,866	2,197,251	2,195,219	2,125,879	2,208,812	2,216,711
Euribor projetés + 200 bps		2,241,595	2,367,695	2,475,545	2,519,666	2,588,052	2,659,298	2,470,237	2,553,170	2,628,629

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Crédit de Refinancement		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
				Amort.	CRD							
21.03.2025	25.03.2025	25.06.2025	25.06.2025	0	12,500,000	12,500,000	0	0	0	0	0	0
23.06.2025	25.06.2025	25.09.2025	25.09.2025	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,625,000	9,375,000
23.09.2025	25.09.2025	29.12.2025	29.12.2025	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,625,000	9,375,000
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	0	12,500,000	12,500,000	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,625,000	9,375,000
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	1,800,000	10,700,000	10,700,000	6,420,000	10,700,000	10,700,000	10,700,000	9,095,000	8,025,000
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	10,700,000	10,700,000	10,700,000	9,095,000	8,025,000
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	10,700,000	10,700,000	10,700,000	9,095,000	8,025,000
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	0	10,700,000	10,700,000	6,420,000	10,700,000	10,700,000	10,700,000	9,095,000	8,025,000
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	1,900,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	8,800,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	6,600,000
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	8,800,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	6,600,000
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	8,800,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	6,600,000
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	0	8,800,000	8,800,000	5,280,000	8,800,000	8,800,000	8,800,000	5,280,000	6,600,000
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	2,000,000	6,800,000	6,800,000	4,080,000	6,800,000	6,800,000	6,800,000	4,080,000	5,100,000
22.06.2028	26.06.2028	25.09.2028	25.09.2028	0	6,800,000	6,800,000	0	6,800,000	0	6,800,000	0	5,100,000
21.09.2028	25.09.2028	27.12.2028	27.12.2028	0	6,800,000	6,800,000	0	6,800,000	0	6,800,000	0	5,100,000
21.12.2028	27.12.2028	26.03.2029	26.03.2029	0	6,800,000	6,800,000	0	6,800,000	0	6,800,000	0	0
22.03.2029	26.03.2029	25.06.2029	25.06.2029	2,100,000	4,700,000	4,700,000	0	4,700,000	0	4,700,000	0	0
21.06.2029	25.06.2029	25.09.2029	25.09.2029	0	4,700,000	4,700,000	0	4,700,000	0	0	0	0
21.09.2029	25.09.2029	27.12.2029	27.12.2029	0	4,700,000	4,700,000	0	4,700,000	0	0	0	0
21.12.2029	27.12.2029	25.03.2030	25.03.2030	0	4,700,000	4,700,000	0	4,700,000	0	0	0	0
21.03.2030	25.03.2030	25.06.2030	25.06.2030	2,200,000	2,500,000	2,500,000	0	2,500,000	0	0	0	0
21.06.2030	25.06.2030	25.09.2030	25.09.2030	0	2,500,000	2,500,000	0	2,500,000	0	0	0	0
23.09.2030	25.09.2030	27.12.2030	27.12.2030	0	2,500,000	2,500,000	0	2,500,000	0	0	0	0
23.12.2030	27.12.2030	25.03.2031	25.03.2031	0	2,500,000	2,500,000	0	2,500,000	0	0	0	0
21.03.2031	25.03.2031	25.06.2031	25.06.2031	2,500,000	0	0	0	0	0	0	0	0
Période brisée												

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

Organiser la transaction.

Annexes

- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Inefficacité des swaps simples et des tunnels/collars (si le financement embarque un plancher sur Euribor)

Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance en cliquant ici.

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à :

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- Payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients

Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.

Un problème similaire se présente avec le collar :

- Le plancher du collar double le plancher du financement.
- En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture:

Les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement.

A ce titre, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps)

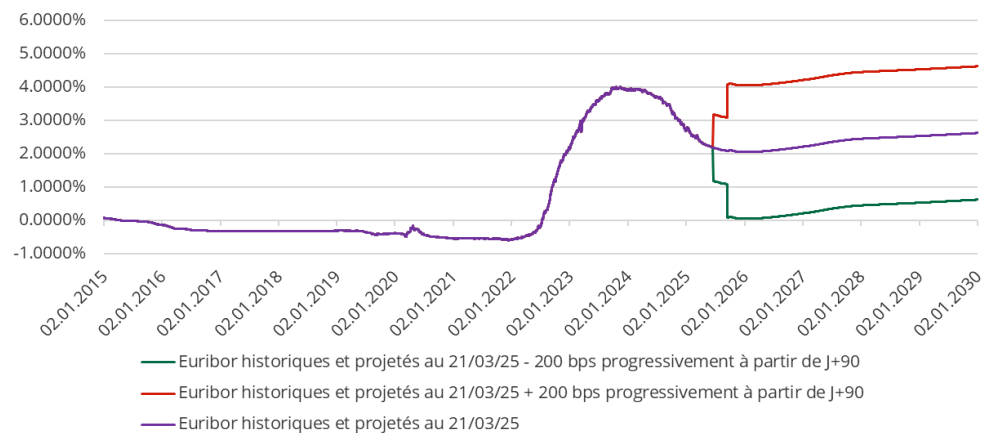
Solutions techniques:

Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.

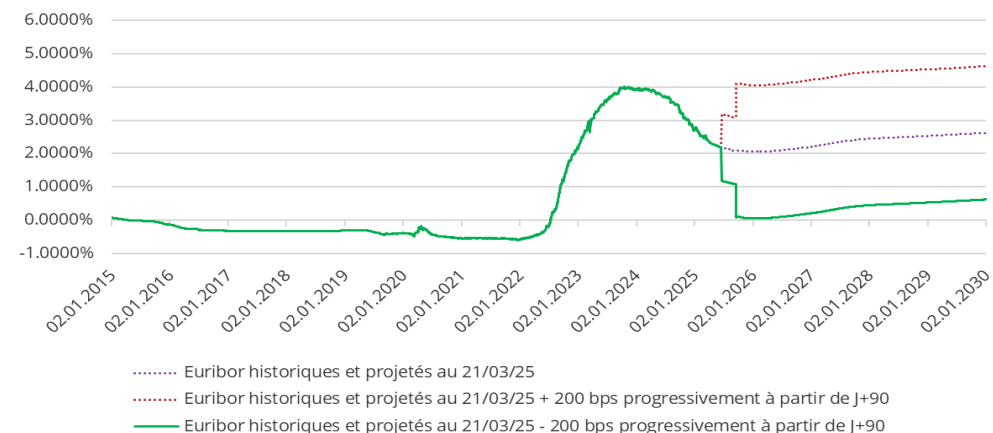
Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

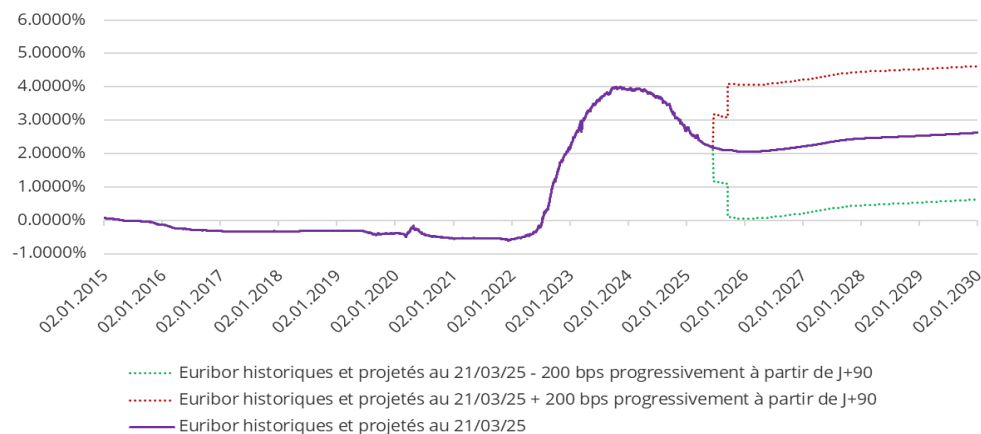
Trois scénarios d'Euribor



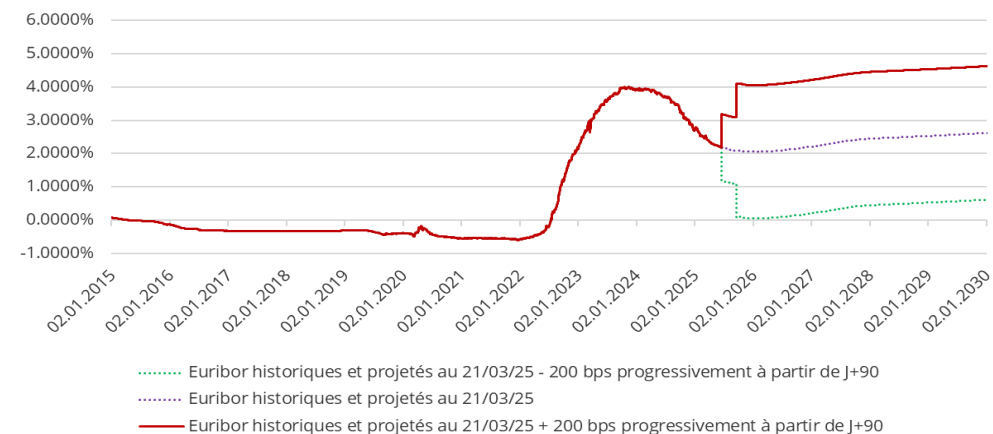
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement (1/3)

Contrat de Prêt Senior

entre

Pet Invest

en qualité d'Emprunteur

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Banque Populaire Bourgogne Franche Comte

Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comte

Société Générale

en qualité d'Arrangeurs Mandatés

Société Générale

en qualité de Coordinateur, d'Agent Senior et d'Agent des Sûretés

et

Les Etablissements de Crédit Dont la liste figure en annexe 1

en qualité de Prêteurs Initiaux

d'un montant maximal global de **12.500.000 EUR** relatif notamment au refinancement partiel de l'endettement existant de la société Pet Invest

Clauses contractuelles

Financement (2/3)

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DES PRETEURS INITIAUX

A la Date de Signature :

Désignation du Prêteur Initial	Crédit de Refinancement (EUR)
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	3.125.000
Banque Populaire Bourgogne Franche Comté	2.812.500
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	2.812.500
Société Générale	3.750.000
TOTAL	12.500.000

Clauses contractuelles

Financement (3/3)

2. Crédits Senior

2.1 Crédit de Refinancement

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur à la Date de Signature, le Crédit de Refinancement d'un montant global maximum en principal égal à **12.500.000 EUR**.

2.2 Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

(A) Sous réserve de l'utilisation préalable ou concomitante de l'intégralité du Crédit de Refinancement, l'Emprunteur pourra, au moyen d'une demande de confirmation substantiellement conforme au modèle figurant en Annexe 9, adressée aux Prêteurs Senior par l'intermédiaire de l'Agent Senior à tout moment pendant une période prenant fin à l'expiration du 35^{ème} mois suivant à la Date de Refinancement (la « Demande de Confirmation ») :

- (1) informer les Prêteurs Senior de son intention d'obtenir la mise à disposition de tout ou partie du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé en indiquant le montant envisagé (le « Montant de Confirmation Sollicité ») ; et
- (2) demander à chaque Prêteur Senior de souscrire à tout ou partie du Montant de Confirmation Sollicité,

étant précisé qu'il ne pourra être émis plus de trois (3) Demandes de Confirmation pendant toute la durée du Contrat (étant précisé que toute Demande Confirmation à laquelle il est renoncé ne sera pas décomptée).

(B) Chaque Demande de Confirmation sera irrévocable et ne sera considérée comme dûment complétée qu'à condition qu'elle mentionne expressément :

- (1) le Montant de Confirmation Sollicité, lequel devra :
 - (a) être d'un montant minimum de 1.500.000 EUR ;
 - (b) ne pas excéder, en cumulé avec tout Montant de Confirmation Sollicité au titre des autres Demandes de Confirmation, un **montant total de 7.500.000 EUR** (le « Montant Maximum à Confirmer ») à la Date de Confirmation ;

Clauses contractuelles

Remboursement (1/2)

6. Remboursement

6.1 Remboursement normal des Crédits Senior

- (A) L'Emprunteur remboursera le Tirage mis à sa disposition au titre du Crédit de Refinancement à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aurait pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale du Crédit de Refinancement devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement du Tirage au titre du Crédit de Refinancement	Principal Dû (EUR)
[25] mars 2026	1.800.000
[25] mars 2027	1.900.000
[25] mars 2028	2.000.000
[25] mars 2029	2.100.000
[25] mars 2030	2.200.000
Date de Remboursement Finale du Crédit de Refinancement, soit le [25] mars 2031	2.500.000

Clauses contractuelles

Remboursement (2/2)

(B) L'Emprunteur remboursera chaque Tirage qui lui a été octroyé au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2) conformément aux stipulations du présent paragraphe (B) :

- (1) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2) effectués pendant la Première Période de Consolidation seront consolidés à la Première Date de Consolidation en un seul Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé. Le montant ainsi consolidé sera remboursé conformément à l'échéancier de remboursement agréé entre l'Emprunteur et les Prêteurs Senior, conformément aux stipulations de l'Article 2.2. L'Agent Senior transmettra, dans les meilleurs délais suivant la Première Date de Consolidation, ledit échéancier à l'Emprunteur.
- (2) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2) effectués pendant la Deuxième Période de Consolidation seront consolidés à la Deuxième Date de Consolidation en un seul Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2). Le montant ainsi consolidé sera remboursé conformément à l'échéancier de remboursement agréé entre l'Emprunteur et les Prêteurs Senior, conformément aux stipulations de l'Article 2.2. L'Agent Senior transmettra, dans les meilleurs délais suivant la Deuxième Date de Consolidation, ledit échéancier à l'Emprunteur.
- (3) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2) effectués pendant la Troisième Période de Consolidation seront consolidés à la Troisième Date de Consolidation en un seul Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2). Le montant ainsi consolidé sera remboursé conformément à l'échéancier de remboursement agréé entre l'Emprunteur et les Prêteurs Senior, conformément aux stipulations de l'Article 2.2. L'Agent Senior transmettra, dans les meilleurs délais suivant la Troisième Date de Consolidation, ledit échéancier à l'Emprunteur.

Clauses contractuelles

Intérêts (1/3)

10. Intérêts

10.1 Calcul des intérêts

Le taux servant de base au calcul des intérêts courus sur chaque Crédit Senior pour toute Période d'Intérêts, sera le taux annuel, exprimé en pourcentage, égal à la somme :

- (A) de la Marge applicable ; et
- (B) de l'EURIBOR pour la Période d'Intérêts en question (ou, le cas échéant, s'agissant de la première ou seconde Période d'Intérêts applicable à un Tirage, l'€STR).

10.2 Paiement des intérêts

Les intérêts courus sur chacun des Crédits Senior seront payables par l'Emprunteur le dernier jour de chaque Période d'Intérêts se rapportant au Crédit Senior concerné.

11. Périodes d'intérêts

11.1 Choix des Périodes d'Intérêts relatives aux Crédits Senior

- (A) Les deux premières Périodes d'Intérêts relatives respectivement au Crédit de Refinancement et à chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux termes de l'Article 2.2) auront une durée convenue entre l'Agent Senior et l'Emprunteur *[Note Delsol ; à confirmer – ce point sera donc traité directement dans chaque Avis de Tirage ?]*.
- (B) Sous réserve des autres stipulations du présent Article 11.1, chaque Période d'Intérêts applicable à un Crédit Senior aura durée de 3 mois ou toute autre période convenue entre l'Emprunteur et l'Agent Senior (agissant conformément aux instructions de tous les Prêteurs Senior).

Clauses contractuelles

Intérêts (2/3)

« EURIBOR » désigne :

- (A) le Taux Ecran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée équivalente à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré ; ou
- (B) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 12.1,

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

« Marge » désigne :

- (A) en ce qui concerne le Crédit de Refinancement, 2,25 % par an ;
- (B) en ce qui concerne chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2), le taux annuel déterminé conformément aux stipulations de l'Article 2.2.,

telles qu'éventuellement modifiées conformément aux stipulations de l'Article 12.7.

Clauses contractuelles

Intérêts (3/3)

12.7 Ajustement de la Marge

- (A) La Marge applicable aux Crédits Senior sera révisée annuellement, et pour la première fois pour la Période de Calcul se terminant le 31 décembre 2025, à la baisse ou à la hausse en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité Annuel pour la Période de Calcul concernée, conformément au tableau ci-dessous :

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Crédit de Refinancement Marge applicable (%)
$R1 \geq 2.50$	2,45 %
$1.75 \leq R1 < 2.50$	2,25 %
$1.25 \leq R1 < 1.75$	2,05 %
$R1 < 1.25$	1,85 %

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

23.23 Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Date de Signature, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de 1,50 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts du Crédit de Refinancement pour une durée minimum de 3 ans à compter de la Date de Signature et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du Crédit de Refinancement.
- (B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 4 mois suivant chaque Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de 1,50 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts applicable au premier Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2) pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 50 % du montant des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2) effectués pendant la Période de Tirage précédant la Date de Consolidation concernée.

« Banques de Couverture » désigne tout établissement de crédit ou institution financière de premier rang avec lequel ou laquelle seront conclus un ou plusieurs Contrats de Couverture, étant précisé que (i) cet établissement de crédit ou institution financière devra avoir la qualité de Prêteur Senior au moment de la conclusion desdits Contrats de Couverture et (ii) si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur Senior, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(D) Défaut croisé :

- (1) Le défaut de paiement ou la survenance d'un cas d'exigibilité (quel que soit sa dénomination), ou la déclaration de l'exigibilité anticipée, au titre de toute Dette Financière (autres que celles contractées au titre des Documents du Financement Senior ou des dettes fournisseurs) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable dans la mesure où le montant global des Dettes Financières impayées, ou déclarées exigibles par anticipation, est supérieur à un montant unitaire ou cumulé de 50.000 EUR hors taxes, à moins que, si ce défaut de paiement, cas d'exigibilité ou déclaration de l'exigibilité anticipée est susceptible d'être régularisé, il soit régularisé dans les 15 jours suivant la première des deux dates suivantes : (a) la date à laquelle l'Emprunteur aura eu connaissance de ce défaut de paiement, cas d'exigibilité ou déclaration de l'exigibilité anticipée et (b) la date à laquelle l'Agent Senior aura notifié ce défaut de paiement, cas d'exigibilité ou déclaration de l'exigibilité anticipée à l'Emprunteur.
- (2) Le défaut de paiement au titre de toute dette fournisseurs contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable dans la mesure où le montant unitaire ou cumulé des dettes fournisseurs impayées est supérieur à 500.000 EUR hors taxes, sous réserve de toute contestation de bonne foi sur la base d'arguments juridiques fondés dans les délais légaux et dont les justificatifs ont été transmis à l'Agent Senior et à moins que si ce défaut de paiement est susceptible d'être régularisé, il soit régularisé dans les 15 jours suivant la première des deux dates suivantes : (a) la date à laquelle l'Emprunteur aura eu connaissance de ce défaut de paiement et (b) la date à laquelle l'Agent Senior aura notifié ce défaut de paiement à l'Emprunteur.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

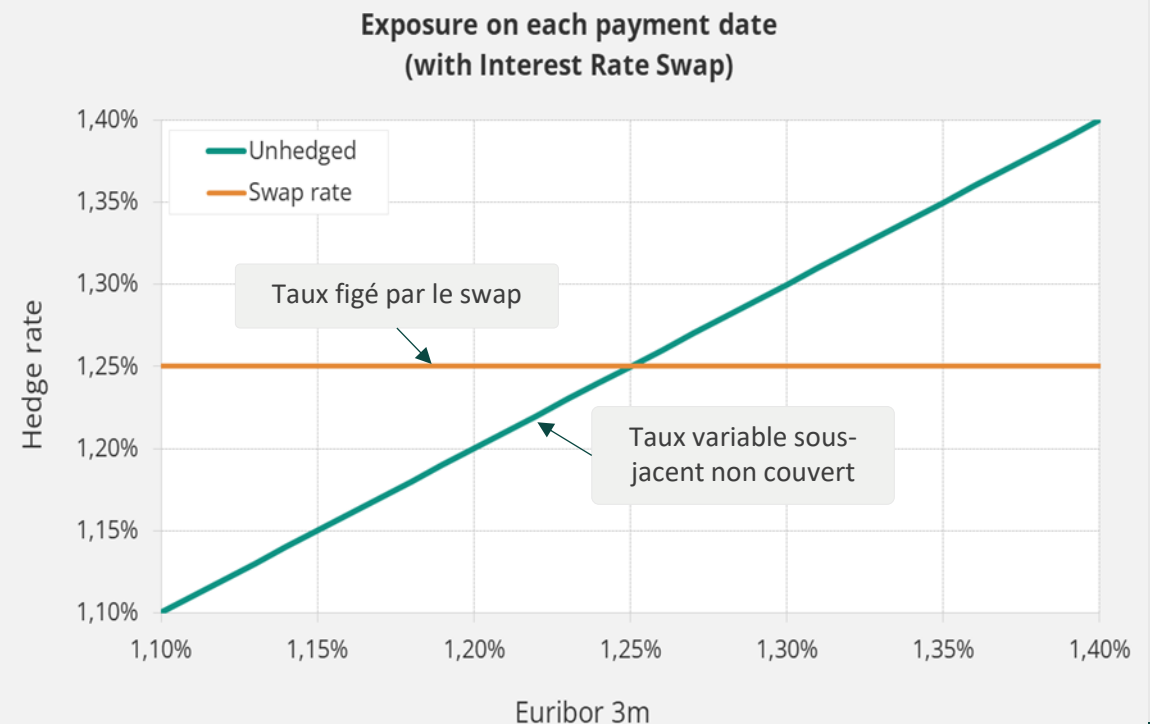
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

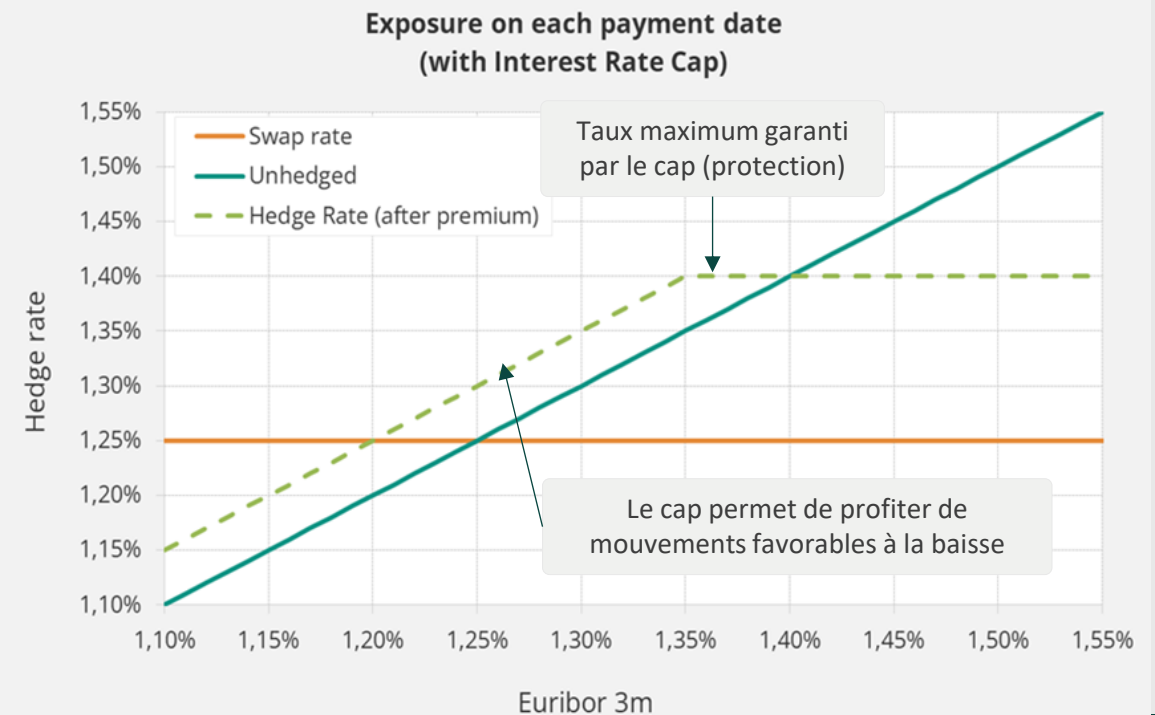
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

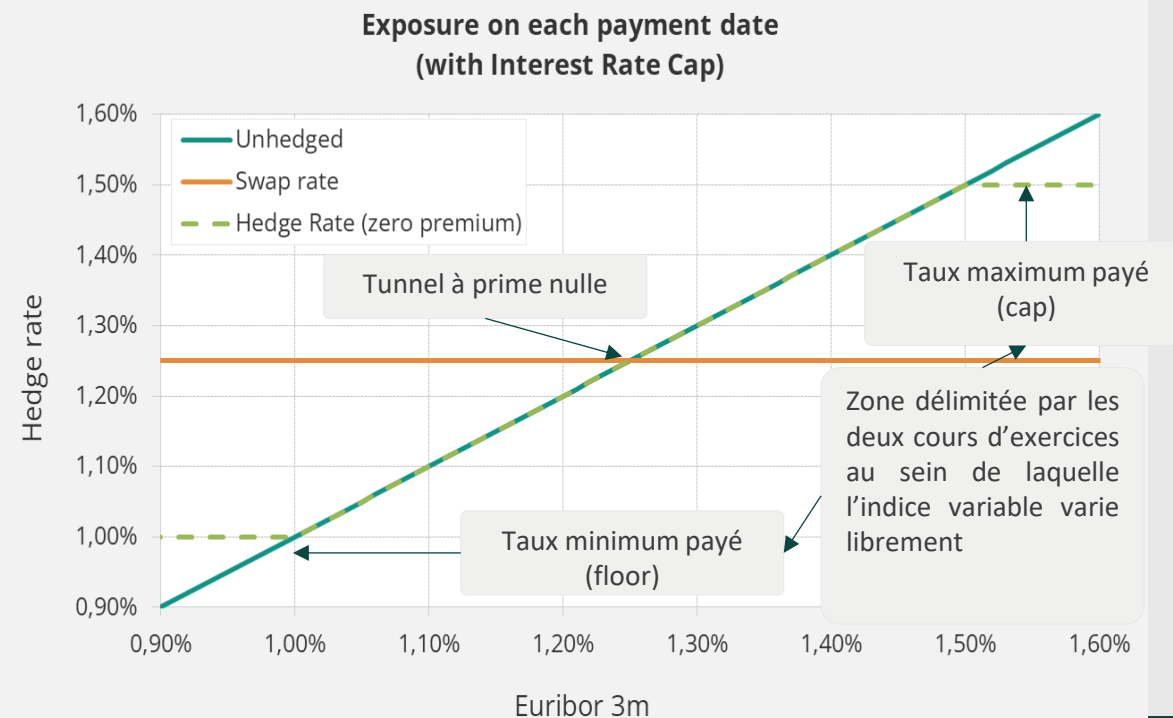
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

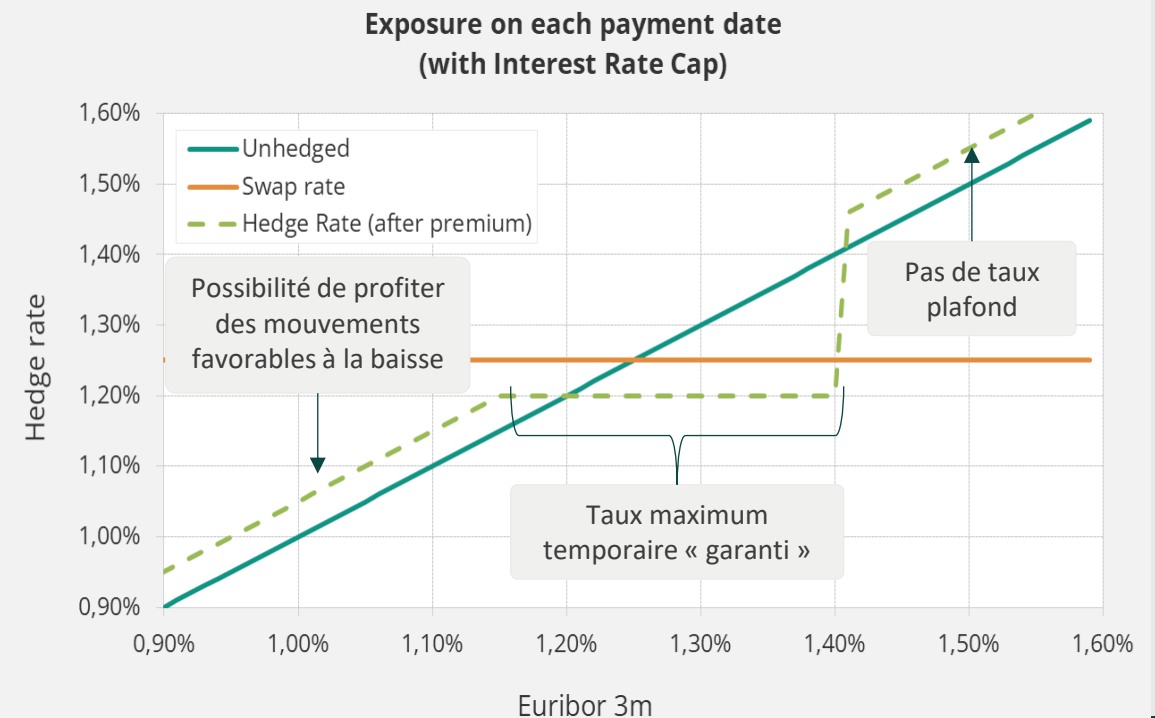
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

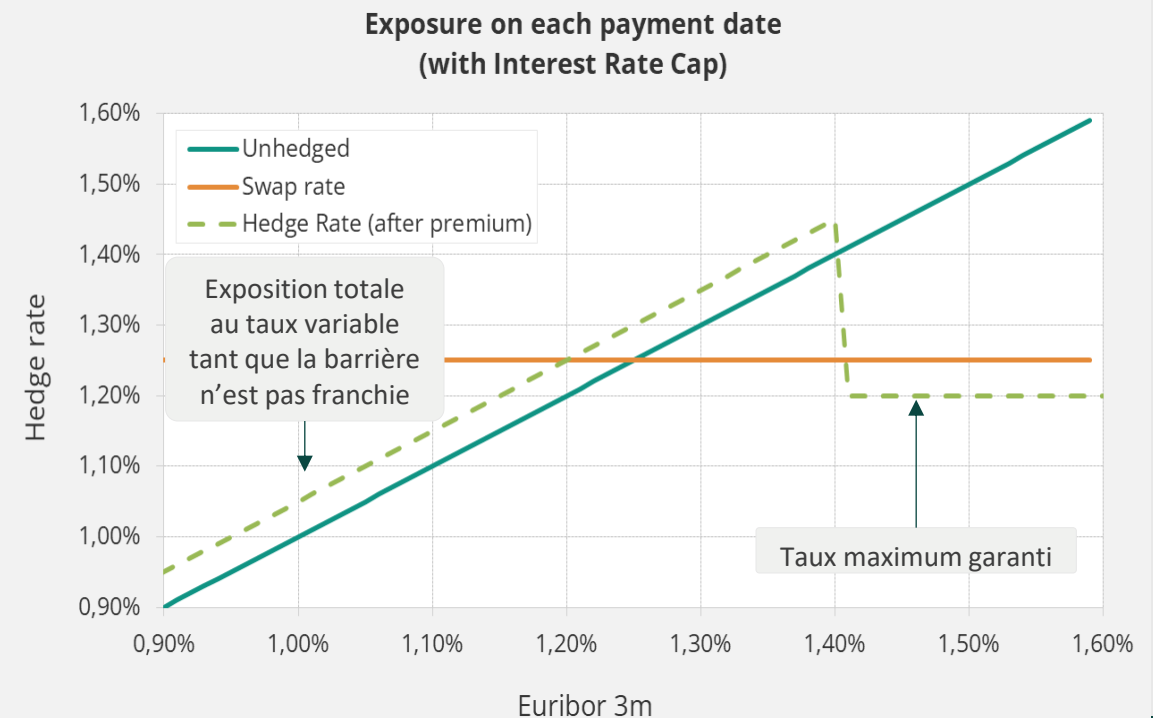
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

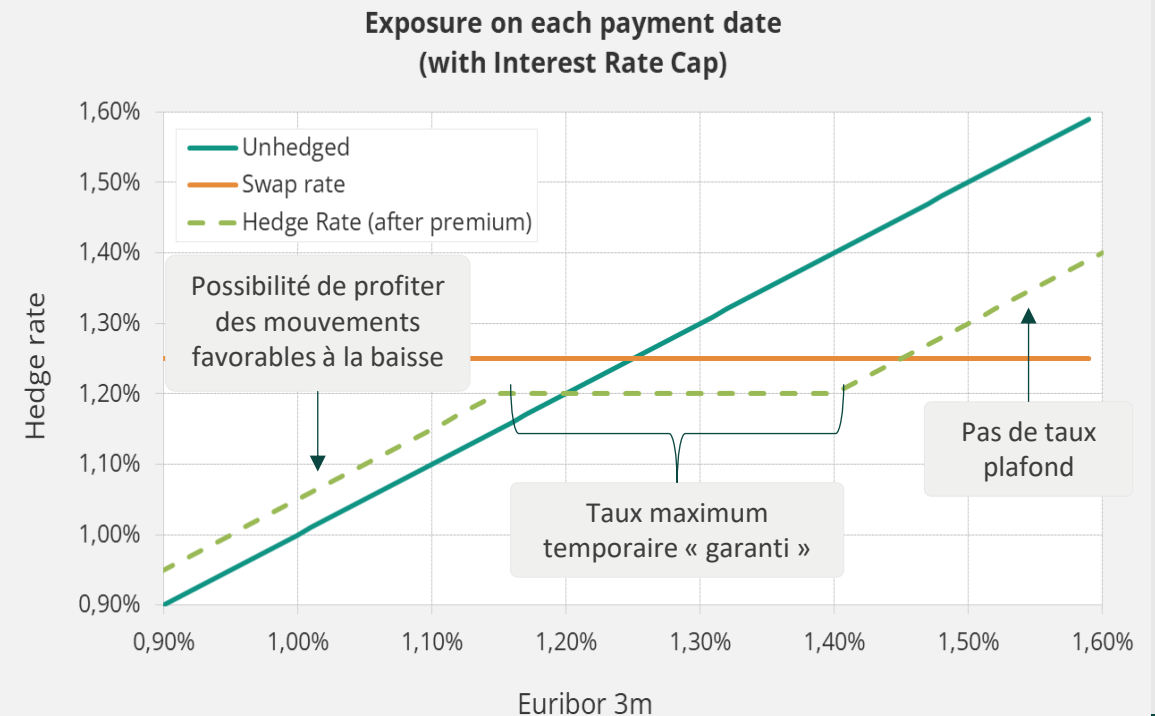
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.